

## SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,  
Le douze du mois de novembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESCON Chantal,  
MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence,  
BRULE Luc.

Excusés : BUJAUD Eric, MOULIN Antoine.

Absent : JEANNETON Eric.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MOULIN Antoine à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Le compte-rendu de la séance extraordinaire du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Présentation d'un projet photovoltaïque d'un particulier ;
- Décision modificative n° 2 – Exercice 2021 ;
- Organisation de la fête de Noël 2021 ;
- Organisation de la cérémonie des vœux 2022 ;
- Présentation du devis d'isolation de la salle des fêtes et de l'ensemble mairie/médiathèque ;
- Compétence voirie de la CCVG : clause de revoyure ;
- Questions diverses.

### **Présentation d'un projet photovoltaïque d'un particulier**

En présence de Monsieur Pascal Montaufier, propriétaire intéressé par le projet, Monsieur Bruno Pigeon, Chef de projet développement de la société Ze-energy, présente le projet qui consiste à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur 46 hectares. Le conseil municipal étant amené à émettre un avis, Monsieur le Maire propose de soumettre ce projet à avis lors de la prochaine séance.

### **2021/060 – Décision modificative n° 2 – Exercice 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus à l'exercice 2021 sont insuffisants et qu'il convient d'apporter des modifications.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications au budget de l'exercice 2021 comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 0245 : Bâtiments publics	5 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 000,00
		10222 (10) : FCTVA	3 500,00
	<b>5 500,00</b>		<b>5 500,00</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	3 800,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	3 500,00
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 000,00	73224 (73) : Fds dép des DMTO pour les c	8 000,00
60621 (011) : Combustibles	1 000,00	733 (73) : Taxes pour utilisation des serv.p	6 000,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	2 000,00	744 (74) : FCTVA	2 000,00
6064 (011) : Fournitures administratives	200,00	74832 (74) : Attribution du fonds départ. pé	2 000,00
61551 (011) : Matériel roulant	500,00		
6156 (011) : Maintenance	1 000,00		
6161 (011) : Multirisques	500,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires e	2 000,00		
624 (011) : Transport de biens et transports c	4 500,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	500,00		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	3 000,00		
6531 (65) : Indemnités	500,00		
	<b>21 500,00</b>		<b>21 500,00</b>

### 2021/061 – Travaux d'isolation de la médiathèque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie Précarité, un devis a été établi pour la réalisation de l'isolation de la médiathèque. Ce devis s'élève à 660,00 € HT, soit 696,30 € TTC. La prime Energie CEE s'élève à 471,24 € ; reste à charge pour la commune la somme de 225,06 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le devis de L'entreprise MAUPIN, sise à FLEURE (86) pour un reste à charge de la commune à hauteur de 225,06 € et autorise le Maire à lancer les travaux.

### **Organisation de la fête de Noël**

Olivier Mayeras propose un gâteau au chocolat pour le goûter, Nadia Hanniche-Cousin des crêpes. Antoine Moulin revêtira le costume du Père Noël.

### **Organisation de la cérémonie des vœux**

Les vœux sont fixés au dimanche 2 janvier 2022 à 16 heures. Prévoir 4 cadeaux à remettre aux bénévoles des cours de français.

### **Compétence voirie de la CCVG – Clause de revoyure**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de revoir la voirie communautaire, c'est-à-dire supprimer ou ajouter des voies à la voirie dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes et dont l'entretien lui incombe. Dans l'immédiat, le conseil municipal décide de ne pas apporter de modifications.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sentier du Pêcheur : Françoise Alamome propose de conserver le totem sur place qui sera réutilisé à cet effet : face vers l'étang supportera la carte du sentier, face vers la route supportera l'emblème pour annoncer le sentier.

Maison Ribault : L'entreprise Duval se charge des drainages. Le mur mitoyen est à refaire. La réunion du mardi 16/11 est très importante.

### **AUTRES**

- Fixer une date pour « badigeonner » les potelets du champ de foire ; un mail de confirmation sera transmis aux élus.
- Françoise Alamome fait savoir qu'elle a contacté une association de vieilles voitures pour venir exposer le jour de la prochaine foire des Hérolles ; voir pour leur offrir le repas du midi.
- Luc Brulé signale le retour des vaches errantes sur la route des Hérolles.
- Nadia Hanniche-Cousin signale que « Les Hérolliennes » tombent en même temps qu'une fête à Prissac.
- Chantal Varescon revient sur les cadeaux de Noël et s'interroge sur le « système » d'attribution notamment sur la date d'arrivée des familles en fin d'année et aussi sur les enfants dont les parents sont en résidence secondaire. Concernant les résidents secondaires, il ne sera pas attribué de cadeaux aux enfants. Pour les dates d'arrivée : à revoir (règlement ?).
- Pour le budget 2022, Monsieur le Maire indique que des devis sont déjà établis pour les peintures de la façade mairie et atelier aux Hérolles.
- Voir avec services compétents (Pôle emploi ?) pour l'accueil d'une personne en insertion sur 8 à 10 jours.

La séance est levée à 21 h 02.